© Joueurs Info Service - 24 novembre 2026

Vos questions / nos réponses

Comment arreter

Par Profil supprimé Postée le 12/11/2020 20:31

> Bonjour , cela fait 1 an que j'ai arreter le casino et jai ete suivi avec une conseillere pour les addiction qui m'avais beaucoup aidé et j'avais arreter 4 mois sans jouer meme loto jai pa joué . Alor que faire ? Car j'ai recommencé ya 2 mois et cela fait tout les jours . Pouvez vous m'aider ? Merci

---

Mise en ligne le 18/11/2020

Bonjour,?
Les "craquages" ou reprises sont des étapes qui peuvent couramment se produire dans un parcours individuel face à une addiction.

Il est très positif que vous nous contactiez pour trouver de l'aide concernant votre situation.
Nous avons plusieurs pistes à vous suggérer.

Tout d'abord, pour information, il vous est possible de faire une demande d'interdiction volontaire de jeux. C'est une démarche administrative qui vous permet de vous exclure des casinos sur le territoire Français ainsi des jeux d'argent et de hasard sur les applications et les sites dédiés.

La période couverte par l'interdiction s'étend sur une période incompressible de 3 ans, elle est ensuite automatiquement renouvelée mais pouvant être interrompue à la demande au delà de ces 3 ans.
Si cette démarche en tant que telle ne résout pas la question de l'addiction, de la pulsion de jeu qui peut vous habiter, elle a l’intérêt d’être une sorte de "filet de sécurité" pour ne pas jouer. Vous trouverez en fin de réponse un lien vers un article qui vous explique la procédure si vous souhaitez entamer la démarche.

En complément, il nous parait important de poursuivre le soutien sur la question de l'addiction avec une aide extérieure comme vous aviez pu le faire, cette accompagnement ayant visiblement pu vous être utile. Il vous est peut-être possible de solliciter à nouveau la professionnelle qui avez pu vous aider si cela vous parait possible.

Nous vous indiquons en fin de réponse un lien vers une structure qui a parmi ses professionnels des personnes particulièrement formées sur le jeu excessif et compulsif. Cette structure accompagne dans un cadre confidentiel et gratuit, ne manière non-jugeante.

Si vous souhaitez échanger davantage sur votre situation, vous pouvez contacter un de nos écoutants. Nous sommes accessibles tous les jours, par téléphone au 09 74 75 13 13 (anonyme et non surtaxé) de 8H à 2h du matin ou par le Chat de notre site Joueurs Info Service de 9H à Minuit.

Avec tous nos encouragements à prendre soin de vous.

Bien cordialement.

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes

---

CSAPA Villa Floréal

230, avenue du Petit Barthélémy
13100 AIX EN PROVENCE

Tél : 04 42 16 18 35
Site web : urlr.me/Nwu4gn
Accueil du public : Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h - Jeudi de 9h30 à 13h30
Secrétariat : Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h - Jeudi de 9h30 à 13h30
Substitution : délivrance aux horaires d'ouverture du CSAPA
Autre : Pour le jeu exclusivement, possibilité de rendez-vous les mercredis de 18h à 20h

Voir la fiche détaillée

Consultations Jeunes Consommateurs et Intervention Précoce JAM

7 square Stalingrad
13001 MARSEILLE

Tél : 04 91 91 00 65
Site web : www.addiction-mediterranee.fr/
Secrétariat : du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h30. Le mercredi jusqu'à 18h30
Consultat° jeunes consommateurs : lundi 9h-13h et 14h-18h, mercredi 14h-19h, vendredi 14h-17h

Service mobile : l'équipe mobile propose des consultations au sein de centres sociaux (Saint Gabriel, la Capelette, l'Agora, les Hauts de Mazargues La Soude). Prendre rendez-vous auprès du secrétariat du JAM

Voir la fiche détaillée

En savoir plus :

- En cas de reprise de jeu
- L'interdiction volontaire de jeu